

Date de transmission de l'acte: 17/10/2024

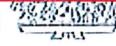
Date de réception de l'AR: 17/10/2024

033-213303753-ARR\_2024\_26-AR

A G E D I

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE



FRANÇAISE

Arrondissement de LIBOURNE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Canton de BRANNE

MAIRIE

DE

**ARRÊTE INSTAURANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION  
DE LA VOIE COMMUNALE N°115, HORS AGGLOMERATION  
N° 2024/26**

**SAINT-AUBIN-DE-BRANNE**

33420

Téléphone : 09 62 60 91 39  
Télécopie : 05 57 74 34 46  
E-mail : [staubindebranne@wanadoo.fr](mailto:staubindebranne@wanadoo.fr)

**Le Maire de la commune de Saint Aubin de Branne**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** le problème posé par la largeur de la voie communale 115 désigne côte des Olivats et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,

**Considérant** les modalités de circulation sur les voies desservies par ladite voie communale 115,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de ladite voie communale 115,

Vu l'intérêt général,

**ARRÊTÉ**

**Article 1**

Un sens interdit est instauré dans la voie communale 115, côte des Olivats

La circulation dans la voie communale 155, côte des Olivats sera à sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec la départementale 18 jusqu'à l'intersection formée avec la route départementale 19<sup>E2</sup> de Cobeyre.

**Article 2**

Les services techniques des communes impactées sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

**Article 3**

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 4**

Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde (Communauté de brigades de Grézillac – Rauzan) est chargé, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Aubin de Branne, le jeudi 17 octobre 2024.

Le Maire, Pascal LABRO

